

Lundi, le 10 juillet 2023

2023-07-10

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, dix juillet deux mille vingt-trois (10-07-2023) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Onil Giguère
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;
- 4° Suivi des réunions précédentes (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus et suivi du dossier du Chemin des Semeurs ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Collaboration au projet éolien avec la MRC des Sources ;
- 10° Établissement de partenariats dans le cadre de projets de développement éolien ;
- 11° Emploi – aide-jardinier ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Projet culturel communautaire – Demande de RAVIR ;
- 15° Rendez-vous des écomatériaux ;
- ~~16° Maison des jeunes – compte de taxes ;~~
- 17° Demande de traverses municipales – Moto-Club Bois-Francis ;
- 18° Demande d'une contribuable pour le remboursement de culottes menstruelles ;
- 19° Soumission pour réservoirs ;
- ~~20° Demande de soutien financier spectacle « Les broches à foin » ;~~
- 21° Voirie ;
- 22° Varia ;
 - 22.1° CCU - demande de Gilles Pellerin ;
 - 22.2° Toiture au Chalet des loisirs ;
 - 22.3° Demande du BEAM – regroupement OSBL ;
 - 22.4° Place aux Jeunes – contribution financière demandée ;
 - 22.5° Colloque de zone de l'ADMQ ;
 - 22.6° Offre de service – finition au terrain de balle ;
 - 22.7° Journée sur le développement de l'habitation ;
 - 22.8° Offre de service de Lemay-Coté (agrandissement au garage) – modification de résolution ;
 - 22.9° Offre de service du Grand Conseil National des Waban-Aki (agrandissement au garage) – modification de résolution ;
 - 22.10° Plan d'action SCHL ;
 - 22.11° Mandat à David Gouvard – modification de résolution ;

- 22.12° Demande en lien avec l'espace couvert au pavillon ;
- 22.13° Champ de tir – nuisance (bruits) ;
- 22.14° Dépôt plan préliminaire de la bibliothèque ;
- 22.15° Branches du lilas coin rue Giguère / Chemin des Semeurs ;
- 22.16° Désignation d'un représentant (médiation) – Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts ;

202307-185

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel à la condition que le point 22.13 soit traité après le point 10 et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202307-186

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 juin 2023 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202307-187

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

202307-188

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

LES COMPTES

202300363 = annulé	
202300364 = Bell Mobilité : forfait cellulaire s	245.80 \$
202300365 = RAVIR : aide financière – drapeau	250.00 \$
202300366 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal	339.37 \$

202300367 = Comité de développement : court-circuit d'art	750.00 \$
202300368 = RAVIR : atelier drapeaux	250.00 \$
202300369 = Gesterra : redevances et enfouissement – mai 2023	1 337.14 \$
202390175 = Isabelle Harmegnies : 33 h service de garde du 4 au 17 juin 2023	586.55 \$
202390176 = Isabelle Harmegnies : 27 h service de garde du 18 au 24 juin 2023	537.56 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE JUIN : 130 788.17 \$
TOTAL DES REVENUS DE JUIN : 26 266.36 \$

202390177 à 184 = Cassiopée Bourgeois : salaire camp de jour (7 semaines + 4 %)	3 483.78 \$
202390185 à 192 = Rémy Picard : salaire camp de jour (7 semaines + 4%)	3 483.78 \$
202390193 à 198 = Maryse Ducharme : salaire (6 semaines)	5 742.24 \$
202390199 à 204 = Dany Guillemette : salaire (6 semaines)	4 814.16 \$
202390205 à 210 = André Larrivée : salaire (6 semaines)	4 373.40 \$
202390211 à 214 = Emilie Windsor : salaire (4 semaines)	2 153.76 \$
202390215 à 220 = Jérémie Caron : salaire (6 semaines)	2 531.22 \$
202390237 à 243 = Xavier Guillemette : salaire (6 semaines)	2 531.22 \$
202390228 à 234 = Marie-Ève Laurendeau : salaire accueil (7 sem.)	2 428.02 \$
202390221 = Pauline Dumoulin : rémun. élus pour juillet 2023	414.40 \$
202390222 = Claude Dupont : rémun. élus pour juillet 2023	414.40 \$
202390223 = Onil Giguère : rémun. élus pour juillet 2023	414.40 \$
202390224 = Marie-Pier Therrien : rémun. élus pour juillet 2023	414.40 \$
202390225 = Francis Picard : rémun. élus pour juillet 2023	414.40 \$
202390226 = Pierre Therrien : rémun. élus pour juillet 2023	1 224.47 \$
202390227 = Richard Viau : rémun. élus pour juillet 2023	414.40 \$
202390235 = Jérémie Caron : 37 h 30 tonte de pelouse	504.15 \$
202390236 = Isabelle Harmegnies : 62 h coordonnatrice au service de garde et camp de jour	894.54 \$
202300370 à 376 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire, chalet des loisirs (6 semaines)	2 808.00 \$
202300377 = Vivaco : essence	268.42 \$
202300378 = Maryse Ducharme : frais de déplacement, repas, hébergement, stationnement, frais de déplacement formation, vins pour inauguration	2 200.20 \$
202300379 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	5 146.97 \$
202300380 = Municipalité de Ham-Sud : consultant en ingénierie pour la route 257	578.74 \$
202300381 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part juillet. collecte plastiques agricoles mars, avril et mai 2023	3 763.98 \$
202300382 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 745.14 \$
202300383 = Infotech : mise à jour du rôle, vérification rôle en ligne	310.44 \$
202300384 = Pierre Therrien : frais de déplacement	25.00 \$
202300385 = Loisirs Saint-Adrien : nerf elite 2.0	149.05 \$
202300386 = CNESTT avis de cotisation	6.37 \$
202300387 = Fonds de l'information sur le territoire : avis de mutation	6.15 \$
202300388 = Le P'tit Bonheur de Saint-Camille : repas Tournée touristique Des Sources	19.92 \$
202300389 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire pour le réseau d'égout	439.20 \$
202300390 = JN Denis : travaux fait sur niveleuse	133.37 \$
202300391 = Desroches Groupe Pétrolier : diesel	3 535.27 \$
202300392 = Sidevic : rotary burr, flat washer, die grinder, mèche à ciment, ancrage à béton, bouteille butane, carbide, flex head rech work,	819.18 \$
202300393 = annulé	
202300394 = Onil Giguère : frais de déplacement, repas, scellant béton, scellant pour bois	381.09 \$

202300395 = Saphir Technologies : service professionnel du 26 mai (problème router), installation caméras au pavillon et chalet des loisirs (matériel et installation par deux techniciens)	10 672.47 \$
202300396 = Fonds de solidarité FTQ : régime retraite	1 155.76 \$
202300397 = Oxygène Bois-Francs : acétylène, oxygène	33.12 \$
202300398 = La Meunerie : inventaire utilise pour service de bar le 23 juin 2023 (loisirs)	305.28 \$
202300399 = Brandt : pièces pour niveleuse	2 826.71 \$
202300400 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	1 260.67 \$
202300401 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	474.48 \$
202300402 = Kubota : bolt, assy roller, nut	133.13 \$
202300403 = Marie-Pier Therrien : drapeau, support, ruban, linge à vaisselle, lavettes, pince en métal, couteau, cuillère, essuie-tout, planche à découper, égouttoir (loisirs)	57.77 \$
202300404 = Inneo : échantillonnage de l'eau souterraine printemps 2023	3 058.34 \$
202300405 = Simon Godbout-Castonguay : spectacle danse trad (loisirs)	450.00 \$
202300406 = Excavation Pellerin : travaux de pelle, travaux ponceau Rang 7 et entretien route 216	1 354.99 \$
202300407 = GTE Consultant : révision, cartographie, ressource géomatique	3 254.98 \$
202300408 = Somavrac : chlorure de calcium (58 993 litres)	23 393.58 \$
202300409 = Bojak : perceuse à colonne, mèche, marteau rotatif, outil souffleur	461.53 \$
202300410 = Clémence Hourlay : rémunération responsable bibliothèque (6 semaines)	270.00 \$
202300411 = FQM Assurances : ajout réservoir pétrolier huiles usées	149.33 \$
202300412 = Microbrasserie Moulin 7 : canettes et consigne (loisirs)	769.09 \$
202300413 = ADSP : architecture et design pour bibliothèque	9 014.04 \$
202300414 = A.M.Midatech Inc. : sablage, primer, peinture tables et banc	1 724.63 \$
202300415 = Pascal Gemme : musique pour fête nationale 2023 (loisirs)	1 076.28 \$
202300416 = Nicolas Lavoie : technicien de son et DJ (loisirs)	300.00 \$
202300417 = S eau S : boîte de contrôle, temps et transport	413.91 \$
202300418 = Mégaburo : service de photocopies, lecture de compteur	268.37 \$
202300419 = Revenu du Québec : avis de cotisation	68.66 \$
202300420 à 424 = David Gouvard : chargé de projet compostage (5 semaines), frais de déplacement	3 325.00 \$
202300425 = Hydro-Québec : éclairage de rues	167.78 \$
202300426 = Vivaco : coude, manchon, tuyau pex blanc, valve, adaptateur, raccord, boyau	117.86 \$
202300427 = H2O Innovation : contrat de service – réseau d'égout, EFP40 tube finish Thompson 40 polypro with motor	3 030.73 \$
202300428 = Camion BL : urée 9.45 litres	63.74 \$
202300429 = Autobus Arthabaska : activité camp de jour	665.36 \$
202300430 = Camping de la Rivière Nicolet : activité camp de jour	649.61 \$
202300431 = Ski Bromont.com sec : billets pour Parc Loisirs (camp de jour)	1 131.35 \$
202300432 = annulé	
202300433 = Claude Dupont : frais de déplacement	152.34 \$
Grenco = location-achat du photocopieur (60 mois)	203.48 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
	<hr/>
	134 583.10 \$

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

COLLABORATION AU PROJET ÉOLIEN AVEC LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la résolution 2023-01-11806 adopté par le conseil de la MRC des Sources afin d’octroyer un mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement à la fourniture de services d’accompagnement en vue de la participation de la MRC à des projets de production d’énergie renouvelable et autres formalités ;

CONSIDÉRANT les informations reçues et la documentation déposée par les représentants de la FQM sur la concrétisation d’une entente de partenariat communautaire dans le cadre d’un éventuel projet éolien sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que l’objectif recherché par la présente résolution vise le positionnement des municipalités constitutives de la MRC des Sources par rapport à leur orientation à investir ou non dans un éventuel projet de production d’énergie renouvelable ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution ne constitue ni un engagement ni une autorisation quelconque pour la réalisation d’un projet de production d’énergie éolienne sur le territoire, ni ne doit être interpréter comme un engagement financier ;

EN CONSÉQUENCE,

202307-190

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien confirme son intérêt à poursuivre les discussions en lien avec le projet éolien, à collaborer avec la MRC des Sources dans l’objectif de convenir des modalités d’une entente de partenariat entre les municipalités intéressées de la MRC et la communauté autochtone des Abénakis.

Adoptée

ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS DANS LE CADRE DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

CONSIDÉRANT QU’Hydro Québec a lancé en date du 31 mars 2023, un appel d’offres (A/O 2023-01) en vue de l’acquisition d’un bloc d’électricité de 1500 MW produite à partir de source éolienne (ci-après l’« Appel d’offres ») ;

CONSIDÉRANT QU’aux termes de cet Appel d’offres, une partie du territoire de la MRC des Sources a été ciblé par Hydro-Québec comme étant un endroit dont le réseau électrique possède une capacité d’intégration de l’énergie produite par un éventuel projet éolien ;

CONSIDÉRANT QUE certaines entreprises spécialisées dans le développement de projets éoliens ont l'intention d'établir un tel projet afin de pourvoir aux besoins ainsi exprimés par l'Appel d'offres ou de tout autre appel d'offres ultérieur ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, les municipalités locales possèdent une compétence relativement à leur participation à des projets de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien, de concert avec d'autres municipalités locales se trouvant sur le territoire de la MRC des Sources désirent potentiellement participer à de tels projets éoliens notamment afin de veiller aux intérêts de la collectivité et de leur faire bénéficier des retombées afférentes ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré la participation potentielle de la Municipalité de Saint-Adrien et des autres municipalités locales, la Municipalité de Saint-Adrien considère qu'il s'agit de projets à échelle régionale et que, conséquemment, une cohésion doit être assurée entre les municipalités locales de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il est opportun que la MRC des Sources apporte son soutien aux municipalités locales, notamment en y centralisant les échanges avec les parties prenantes du projet éolien ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la participation des municipalités locales de la MRC des Sources aux projets éoliens, diverses ententes notamment avec les communautés autochtones Abénakis ainsi qu'avec tout partenaire privé spécialisé dans le développement de projets éoliens doivent être conclues ;

202307-191

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande à la MRC des Sources de soutenir les municipalités locales se trouvant sur son territoire désirant participer à tout projet éolien dans le cadre des formalités, démarches et interventions devant être effectuées afin d'assurer leur participation à d'éventuels projet éolien ;

QU'à cette fin, la Municipalité de Saint-Adrien demande à la MRC des Sources d'autoriser sa direction générale de la MRC à effectuer toute formalité, démarche et intervention afin de soutenir les municipalités locales à participer à tout projet éolien, notamment en négociant toute entente avec les communautés autochtones Abénakis ainsi qu'avec tout partenaire privé spécialisé dans le développement de projets éoliens en vue permettre une telle participation ;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer toute formalité, démarche et intervention nécessaire ou signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée

CHAMP DE TIR – NUISANCE (BRUTS)

Monsieur Guy Coté, responsable est venu rencontrer les membres du conseil pour discuter de la problématique rencontrée et trouver la meilleure solution.

EMPLOI – AIDE-JARDINIER

202307-192

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche Xavier Guillemette au poste d'aide-jardinier à raison de 30 h par semaine au taux horaire de 15,25 \$.

Adoptée

PROJET CULTUREL COMMUNAUTAIRE DEMANDE DE RAVIR

202307-193

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 500 \$ à RAVIR pour le Célébration culturelle des Sources qi se tiendra au centre Le Camillois de Saint-Camille le 29 septembre prochain conditionnellement à ce que les autres municipalités participent.

Adoptée

8^e ÉDITION DU RENDEZ-VOUS DES ÉCOMATÉRIAUX

202307-194

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien achète trois (3) billets au coût de 125 \$ plus taxes ;

QUE les conseillères Pauline Dumoulin et Marie-Pier Therrien ainsi que l'agente de développement Émilie Windsor soient autorisées à assister à la 8^e édition du Rendez-vous des écomatériaux aura lieu les 24 et 25 octobre 2023.

Adoptée

DEMANDE DE TRAVERSES MUNICIPALES MOTO-CLUB BOIS-FRANCS INC.

202307-195

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les membres du conseil autorisent la traverse municipale sur le Rang 1 sur une distance de 1,47 kilomètre pour la saison 2023-2024 aux membres du Moto-Club Bois-Francis inc.

QUE les membres du conseil demandent que la gratte soit baissée au sol lors de l'entretien du sentier.

Adoptée

**DEMANDE D'UNE CONTRIBUABLE POUR LE
REMBOURSEMENT DE CULOTTES MENSTRUELLES**

202307-196

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil mandatent la conseillère Marie-Pier Therrien afin de recueillir des informations concrètes dans ce dossier.

Adoptée

SOUSSION POUR RÉSERVOIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a reçu deux soumissions pour un réservoir à double paroi ;

202307-197

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Desroches Groupe Pétrolier au montant de 6 299 \$ plus taxes pour un réservoir de 4500 litres double paroi, livraison incluse.

La soumission inclus également l'indicateur de niveau, le sifflet et le vent d'air.

Adoptée

VOIRIE

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

**CCU - DEMANDE DE GILLES PELLERIN
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier la demande de Monsieur Gilles Pellerin pour lotir un terrain en zone F-25 ;

2202307-198

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien autorisent le lotissement d'un terrain conditionnellement à l'orientation et recommandation du Comité consultatif d'urbanisme qui confirme que la demande de dérogation est recevable et réalisable.

Adoptée

TOITURE AU CHALET DES LOISIRS

202307-199

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE les membres du conseil réservent un montant de 20 000 \$ au budget d'immobilisations et entretien des bâtiments afin de faire refaire la toiture en tôle au Chalet des loisirs.

Adoptée

PROGRAMME D'ASSURANCES DES OSBL DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANT AU PROGRAMME PARRAINÉ PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE des organismes sans but lucratif (OSBL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OSBL ;

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2027, en vue d'identifier un courtier qui offrira pendant ce terme la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OSBL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier identifié ;

202307-200

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil autorise la Municipalité de Saint-Adrien à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé à un appel d'offre public en vue d'identifier un courtier, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OSBL reconnus par la municipalité.

Adoptée

PLACE AUX JEUNES DES SOURCES – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2023 -2024

202307-201

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien contribue financièrement au Programme de Place aux jeunes des Sources 2023-2024. Le montant de la contribution est de 500 \$.

La conseillère Marie-Pier Therrien déclare son intérêt.

Adoptée

COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

202307-202

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à participer au Colloque de zone qui aura lieu le jeudi 14 septembre 2023 au Centre Le Camillois de Saint-Camille. Les frais d'inscription de 100 \$ plus taxes et les frais de déplacement seront entièrement payés par la municipalité.

Adoptée

OFFRE DE SERVICE – FINITION AU TERRAIN DE BALLE

Les membres du conseil ne donneront pas suite à cette offre étant donné que les employés de voirie effectueront eux-mêmes les travaux.

JOURNÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITATION

202307-203

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE l'agente de développement, Émilie Windsor soit autorisée à s'inscrire à cette journée sur le développement de l'habitation qui aura lieu le 14 septembre 2023 à Drummondville.

Le cout du billet est de 95 \$ plus taxes.

Adoptée

OFFRE DE SERVICE DE LEMAY-COTÉ (AGRANDISSEMENT AU GARAGE) – MODIFICATION DE RÉOLUTION OFFRE DE SERVICE : PLAN ET DEVIS POUR LA PORTE DE GARAGE

202307-204

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien annule la résolution 202207-228 ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'offre de service de la firme Lemay Côté architectes Inc. au montant de 22 610 \$ plus les taxes applicables. Les honoraires seront forfaitaires.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate la firme à exécuter la phase préliminaire au coût de 5 285 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

OFFRE DE SERVICE INGÉNIERIE – AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

202307-205

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien annule la résolution 202305-149 ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'offre de services du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki au montant de 79 825 \$ pour la préparation des plans avec devis en génie civil, la comparaison des émissions des GES, le relevé d'arpentage, quatre (4) visites de chantier.

Adoptée

PLAN D'ACTION SCHL

202307-206

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE l'agent de développement, Émilie Windsor soit mandatée pour la préparation d'un plan d'action pour accélérer la création de logements à Saint-Adrien ;

QUE le plan d'action soit déposé conditionnel à l'acceptation des élus lors de la présentation.

Adoptée

MANDAT À DAVID GOUVARD – CHARGÉ DE PROJET COMPOSTAGE

202307-207

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien annule la résolution 202306-160 ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate monsieur David Gouvard comme travailleur autonome pour une période de 8 à 10 semaines, soit 30 heures par semaine à 20 \$ / heure plus 65 \$ de frais de déplacement par semaine pour faire un suivi dans le dossier de compostage domestique ainsi que la sensibilisation à la récupération.

Adoptée

DEMANDE EN LIEN AVEC L'ESPACE COUVERT AU PAVILLON

Le conseiller Richard Viau a eu une demande d'autorisation pour dessiner un double cercle de 10 à 14 pouces sur le béton au pavillon avant que le scellant soit posé et pour installer 3 crochets au plafond pour pouvoir accrocher des coussins de frappe de 40 à 50 livres chacun.

PLANS PRÉLIMINAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le conseiller Claude Dupont dépose les plans préliminaires de la bibliothèque.

**BRANCHES DU LILAS
COIN RUE GIGUÈRE / CHEMIN DES SEMEURS (ROUTE 257)**

202307-208

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QU'une lettre soit envoyée au propriétaire du 5602 Chemin des Semeurs (route 257) afin d'enlever complètement le lilas qui nuit à la visibilité et la sécurité des usagers de la route.

Adoptée

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT – RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES TROIS MONTS**

202307-209

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien désignent le maire, Pierre Therrien à représenter la municipalité lors des séances de médiation avec le représentant de la commission municipale du Québec afin de tenter de régler les différends relatifs à la Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202307-210

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 21h 15.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".